



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

Observatoire

DES COMMUNES DE GUADELOUPE

2024



© Jimmy Beaupin

#MondeEnCommun

INTRODUCTION



Editorial

.....

Chères lectrices, Cher lecteurs,

Merci en premier lieu de l'intérêt que vous portez en la découvrant à cette première édition 2024 de « L'Observatoire des communes de Guadeloupe ».

Ce document est le point d'aboutissement d'une volonté partagée et d'un travail collectif de l'Agence Française de Développement (AFD) en Guadeloupe. Notre équipe est donc aujourd'hui particulièrement heureuse et fière de vous présenter le fruit de son engagement en faveur d'un libre accès à une information sur la situation financière agrégée des communes de ce territoire. Cette version aborde également le rôle des intercommunalités en Guadeloupe.

L'AFD, à travers les missions que lui assigne l'Etat français en Guadeloupe, et forte localement de sa place de premier financeur des collectivités territoriales, se doit et s'emploie au quotidien à être au cœur des problématiques de développement durable et de cohésion sociale des communes. Dans le cadre de cet appui technique et financier en soutien à leurs investissements, l'AFD veut aussi rendre transparentes et publiques les grandes données financières globales qui témoignent de la situation réelle de ses partenaires et de l'évolution, quel qu'en soit le sens, de leurs résultats et performances.

Cet observatoire, d'un format simple, se veut très accessible dans sa lecture et la compréhension de son contenu. Il entend répondre, par des données factuelles et des éléments de synthèse, à nombre de questions que se posent (ou peuvent se poser) différents et larges publics, qu'ils soient proches ou moins proches des 32 communes de Guadeloupe. Nous espérons que vous nous le confirmerez par vos appréciations et encouragements.

Rendez-vous est pris pour une seconde édition 2025 de « L'Observatoire des communes » qui sera plus étoffée et basée sur les données de 2024.

Bonne observation des communes de Guadeloupe !

Gilles Chausse

Directeur de l'agence AFD en Guadeloupe

Méthodologie de l'Observatoire

Source des données

Les données relatives aux comptes des collectivités sont issues des bases mises à disposition par l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales.

Sauf mention contraire, il s'agit des données :



Des communes



Millésime 2023



**Tous budgets
consolidés**

Les communes peuvent en effet disposer d'un budget principal et d'un ou plusieurs budgets annexes.

Ces données sont encore provisoires pour l'exercice 2023.

Les données socio-économiques sont issues du recensement de l'INSEE.

Les données sur les effectifs dans les collectivités sont issues du rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale.

Les données sur les dotations sont issues des critères de répartition de la DGF mis à disposition par la Direction Générale des Collectivités Locales.

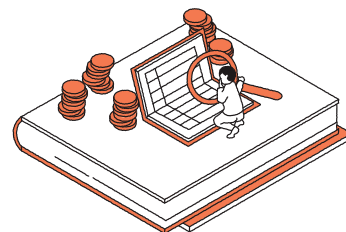
Sauf mention contraire, les données calculées à l'habitant sont rapportées à la population INSEE. A noter que pour Mayotte, cette population n'intègre pas les estimations de population annuelle au 1er janvier, ce qui peut induire une sous-estimation de la population et une surestimation des ratios par habitant.

Les comparaisons et les moyennes

Les caractéristiques différenciées des Départements et Régions d'Outre-Mer incitent à la prudence quand il s'agit d'établir des moyennes et de présenter des comparaisons. Le choix a été fait de présenter quelques indicateurs comparatifs, qui permettent de relativiser les ordres de grandeur.



Quelles recettes pour le fonctionnement des services communaux ?

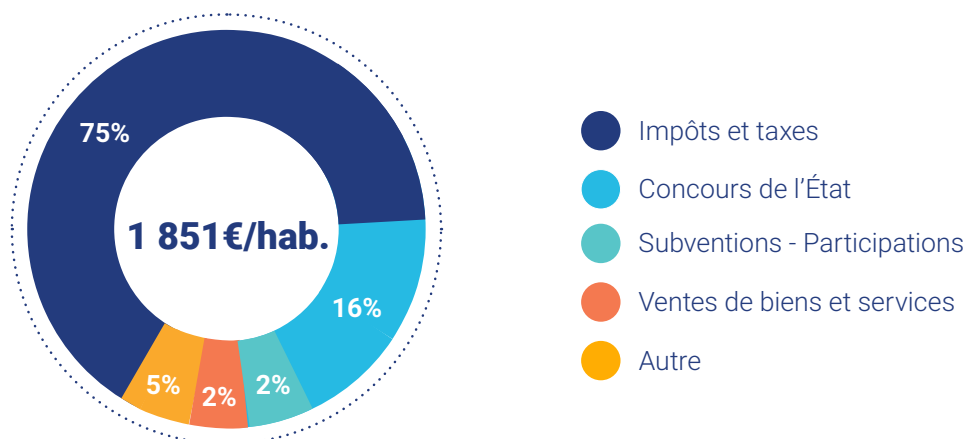


Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux recettes courantes des collectivités. Contrairement à l'Etat, les collectivités doivent financer leurs dépenses de fonctionnement par ces recettes de fonctionnement : il ne leur est pas possible de recourir à l'emprunt pour financer ces dépenses. Les recettes de fonctionnement comprennent principalement des impôts directs (taxes foncières) et indirects (octroi de mer, taxe sur les carburants), des dotations versées par l'Etat, des participations des partenaires des communes comme la Caisse d'Allocations Familiales. Les communes peuvent aussi tarifier l'accès à certains services (l'accueil périscolaire par exemple) et percevoir des recettes générées par leur patrimoine (revenus locatifs par exemple), mais ces recettes restent plus marginales.



Recettes de fonctionnement des communes de Guadeloupe en 2023

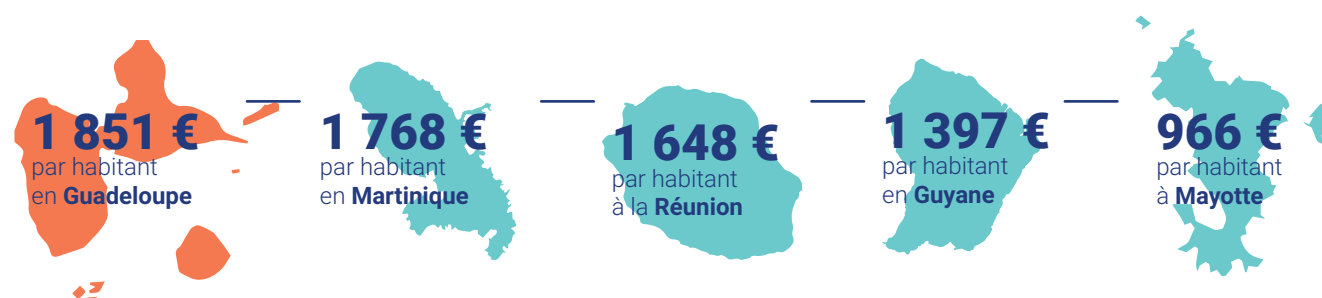


La fiscalité et les concours de l'Etat représentent 90% des recettes de fonctionnement des communes de Guadeloupe.

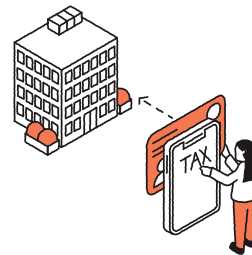
Avec un niveau de 1 851€ par habitant, les communes guadeloupéennes perçoivent des recettes supérieures aux communes hexagonales (1 404 €/hab.) et aux autres DROM (1 532 €/hab. en moyenne). Cet écart avec les autres DROM s'explique par des recettes fiscales plus importantes et notamment l'octroi de mer (quasi identiques à celles des communes de Martinique).



La Guadeloupe **détient le montant de recettes réelles de fonctionnement le plus élevé par habitant en 2023 parmi les DROM**



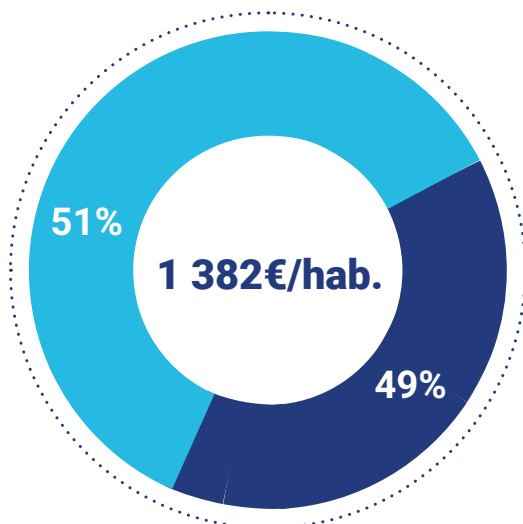
Moyenne des recettes réelles de fonctionnement par habitant en 2023



La fiscalité des communes : une répartition équilibrée



Recettes fiscales des communes de **Guadeloupe en 2023**



Octroi de mer et taxe sur les carburants



Autres recettes fiscales

Les communes perçoivent de la fiscalité locale issue de la taxation des locaux et des terrains (taxes foncières payées par les propriétaires), ainsi que de la fiscalité indirecte, essentiellement l'octroi de mer et la taxe sur les carburants.

La répartition des produits fiscaux perçus par les communes est équilibrée entre l'octroi de mer/la taxe sur les carburants et le reste de la fiscalité, et proche de celle des communes de Martinique, alors que d'autres territoires (Mayotte, Guyane) sont beaucoup plus dépendants à l'octroi de mer. Cette moindre dépendance à l'octroi de mer s'explique par des bases de taxe foncière plus élevées.



La Martinique **détient la taxe foncière la plus élevée des régions d'Outre-mer.**



Bases brutes de taxe foncière (propriétés bâties) par habitant

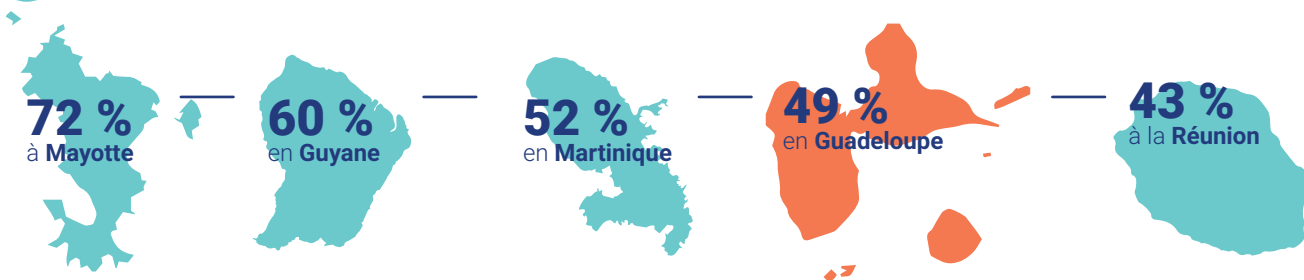


L'octroi de mer

Initialement mis en place en Martinique, « l'octroi aux portes de la mer » est l'un de plus anciens mécanismes d'imposition en France. Il s'agissait initialement d'une taxe sur les seules marchandises importées. Elle a été adaptée à de multiples reprises, notamment pour la rendre compatible avec les règles européennes en matière de libre circulation des marchandises. Un octroi de mer « interne » a notamment été introduit. Cette taxe continue de faire débat. Un récent rapport de la Cour des comptes pointe notamment des impacts « dilués mais négatifs sur la cherté de la vie » sans changer la « dépendance aux flux d'importations ». Cette ressource représente cependant près de la moitié des recettes fiscales des communes de Guadeloupe.



Mayotte **est la plus dépendante à l'octroi de mer et à la TSC.**



Poids de l'octroi de mer et de la taxe spéciale sur les carburants dans les recettes fiscales en 2023

Comment l'Etat soutient-il les communes via les dotations?



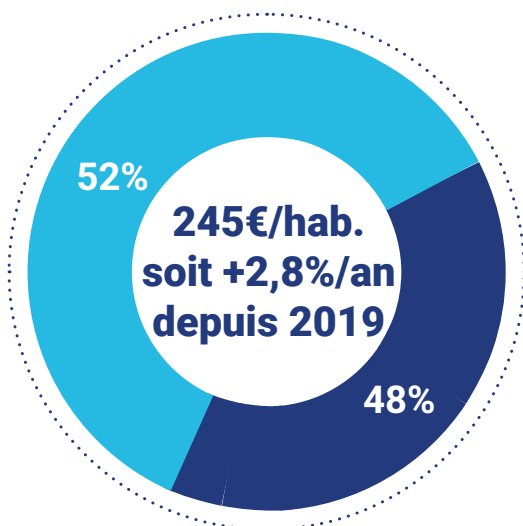
La Dotation Globale de Fonctionnement des communes

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est le principal concours financier de l'Etat aux collectivités. Dans les DROM, elle est scindée en deux parties : la dotation forfaitaire dont l'évolution dépend essentiellement de la population, et la dotation d'aménagement qui est répartie en fonction de critères péréquateurs (richesse fiscale des communes, revenu des habitants, part des enfants de 3 à 16 ans, part des bénéficiaires du RSA dans la population, part des bénéficiaires des aides au logement dans la population, etc.).

Suite au rapport établi par le sénateur Georges Patient et le député Jean-René Cazeneuve en 2019, plusieurs modifications ont été apportées par les lois de finances successives depuis 2020, avec, d'une part, une volonté d'augmenter l'enveloppe destinée aux communes d'Outre-mer, et, d'autre part, un objectif de donner plus de poids aux critères péréquateurs. Ces évolutions se sont achevées en 2023.



Dotation globale de fonctionnement des communes de Guadeloupe en 2023



La dotation globale de fonctionnement des communes de Guadeloupe représente 245 €/hab. Elle a progressé de 2,8%/an depuis 2019 : l'enveloppe dédiée aux communes d'Outre-mer a plus fortement progressé, mais le basculement vers des critères plus péréquateurs (cf. encadré) a induit un transfert vers d'autres territoires plus défavorisés.



Dotation forfaitaire



Dotation d'aménagement



La Guyane **détient les dotations globales de fonctionnement les plus élevées par habitant.**



Moyenne des dotations globales de fonctionnement par habitant en 2023

A quoi sont utilisées les recettes des communes ?

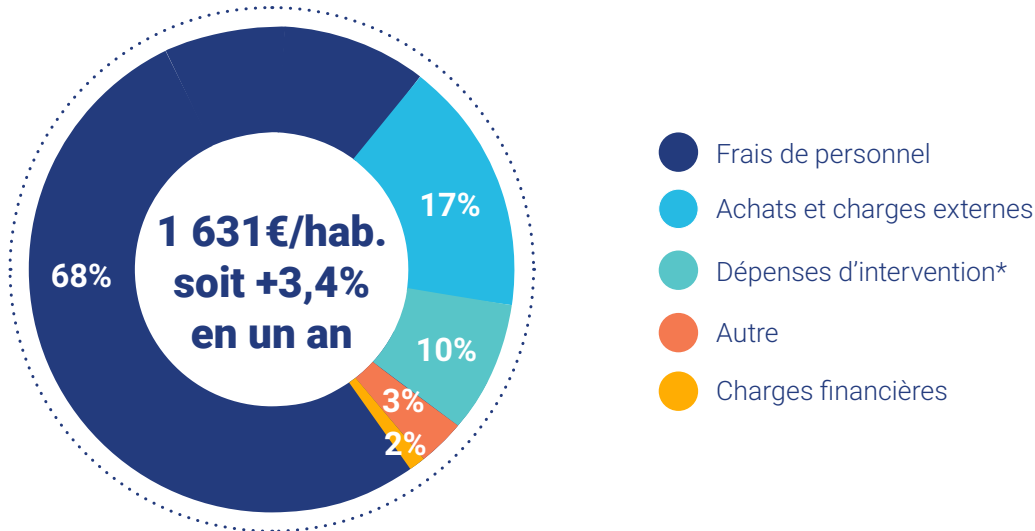


Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses des communes sont classées en deux grandes catégories : l'investissement, qui permet d'augmenter le patrimoine de la collectivité (construction d'un bâtiment par exemple) et le fonctionnement, qui correspond aux dépenses nécessaires pour assurer le fonctionnement de la commune et des services publics. Ces dépenses regroupent principalement les salaires des agents, les charges externes (contrats de prestation, fluides, etc.) et les subventions octroyées à des associations ou des structures partenaires dans la mise en œuvre de certains services publics.



Dépenses de fonctionnement des communes de Guadeloupe en 2023



*Dépenses d'intervention : participations et subventions versées

Les dépenses de fonctionnement représentent 1 631 € par habitant, soit **un niveau plus élevé que dans les autres DROM (et qu' en France hexagonale)**. Cela signifie qu'en moyenne, les communes de Guadeloupe consacrent une part plus importante de leurs recettes au fonctionnement, et conservent moins de ressources pour investir.

L'évolution des dépenses de fonctionnement dépend de choix de la commune (embaucher de nouveaux agents, apporter de nouveaux services à la population) mais également de facteurs externes (inflation, taux d'intérêt, revalorisations des rémunérations des agents publics pour partie décidées au niveau national).



La Guadeloupe **affiche le montant de dépenses réelles de fonctionnement le plus élevé par habitant.**



Moyenne des dépenses réelles de fonctionnement par habitant 2023



Les dépenses de personnel



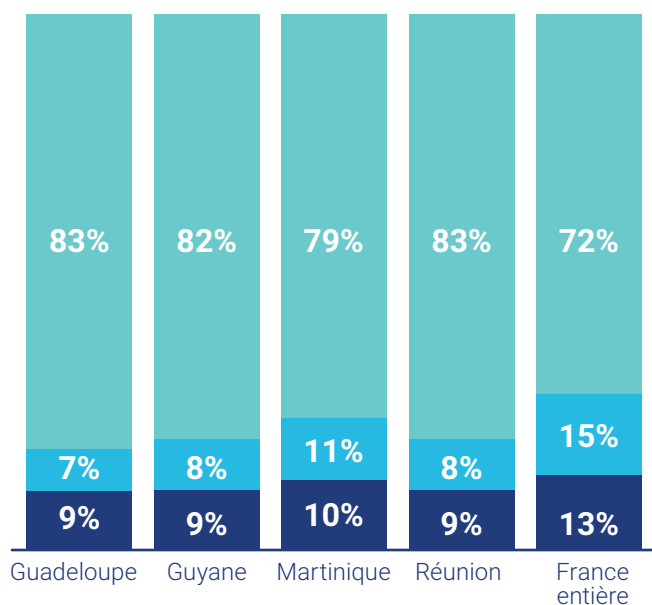
Les dépenses de personnel

Les frais de personnel correspondent aux dépenses que la commune engage pour rémunérer ses agents et pour couvrir les coûts associés à leur emploi. Il s'agit d'agents qui mettent en œuvre directement les services publics (agents d'entretien des écoles, d'entretien des espaces verts ou de la voirie, etc.) mais également des agents administratifs en support des services publics (services financiers, ressources humaines, etc.). Les agents peuvent être fonctionnaires ou contractuels.

Les niveaux de rémunération des fonctionnaires sont principalement liés à l'application de règles nationales en fonction du grade et de l'échelon. Pour les fonctionnaires titulaires, il existe une majoration de rémunération en Outre-mer, destinée à tenir compte de la « vie chère ». Les collectivités disposent d'une marge de manœuvre dans la fixation des rémunérations, notamment en matière de régime indemnitaire. Deux majorations du point d'indice en juillet 2022 et juillet 2023 ont eu un impact à la hausse sur les dépenses.



Répartition des effectifs des collectivités au 31/12/2022 ⁽¹⁾



- Catégorie C
- Catégorie B
- Catégorie A

(1) : Toutes collectivités et établissements locaux confondus

Les frais de personnel des communes de Guadeloupe atteignent 1 114€ par habitant, soit **le niveau le plus élevé des DROM**, et supérieur aux communes de France hexagonale (623 €/habitant).

La répartition des effectifs en Guadeloupe (1), comme dans les autres régions d'Outre-mer, est caractérisée par **un taux d'encadrement plus faible qu'au niveau national** (17% d'agents de catégorie A et B contre 27% en moyenne au niveau national). Ce taux d'encadrement moyen masque des disparités importantes entre niveaux de collectivités. Il s'agit d'un enjeu de formation et de recrutement important pour le pilotage de projets et de politiques publiques parfois complexes.

Les communes (et établissements communaux) emploient environ les deux tiers de ces effectifs, les groupements 9%, la Région 9%, le Département et les organismes départementaux un peu moins de 17%.

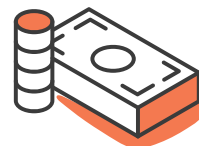


La Guadeloupe **détient le montant le plus élevé de frais de personnel par habitant.**



Moyenne des frais de personnel par habitant en 2023

Le niveau de rigidité des dépenses



Mesurer le poids des dépenses contraintes

Les méthodologies de mesure de la rigidité des dépenses à partir des données comptables sont toutes imparfaites. En effet, la seule information comptable ne permet pas à elle seule de caractériser la rigidité d'une dépense. A titre d'exemple, les contrats de prestations sont généralement exclus des ratios de rigidité. Or, ce n'est pas parce qu'une prestation est externalisée qu'elle est facilement compressible : d'une part du fait des caractéristiques des contrats, d'autre part parce que des prestations, bien qu'externalisées, correspondent à un service public obligatoire dont il faudrait analyser précisément les possibilités de modulation.

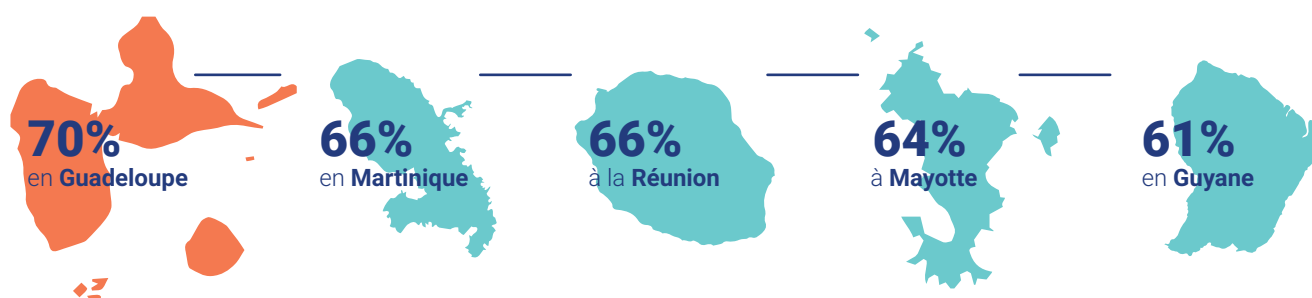
Ci-dessous, par simplification, le calcul de rigidité des charges intègre les dépenses de personnel et les frais financiers de la dette.

Le ratio de rigidité des dépenses de fonctionnement (ici approché par le poids des dépenses de personnel et des frais financiers dans les dépenses de fonctionnement) des communes de Guadeloupe est le plus élevé parmi les Régions d'Outre-mer.

Il s'agit d'une conséquence de l'importance des dépenses de personnel. Ainsi, l'ajustement des dépenses ne peut se faire qu'au fil des départs en retraite et des possibilités de réorganisation des services.



La Guadeloupe **présente le taux de rigidité des dépenses de fonctionnement le plus élevé.**

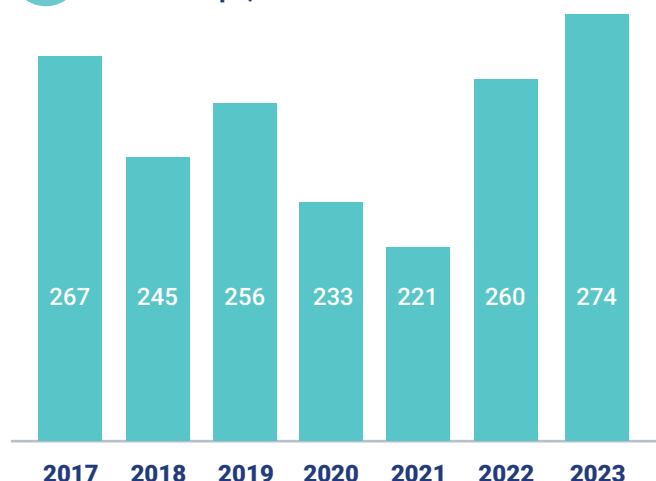


Taux de rigidité des dépenses de fonctionnement en 2023

Les achats et charges externes, deuxième poste de dépenses



Achats et charges externes des communes de Guadeloupe, en €/hab.



Avec un niveau de 274 euros par habitant, les achats et charges externes se situent à un niveau médian parmi les différentes régions d'Outre-mer.

Ces dépenses ont peu augmenté sur 6 ans, malgré la très forte inflation : elles sont très légèrement supérieures à leur niveau de 2017.

En Guadeloupe, les prix ont progressé :

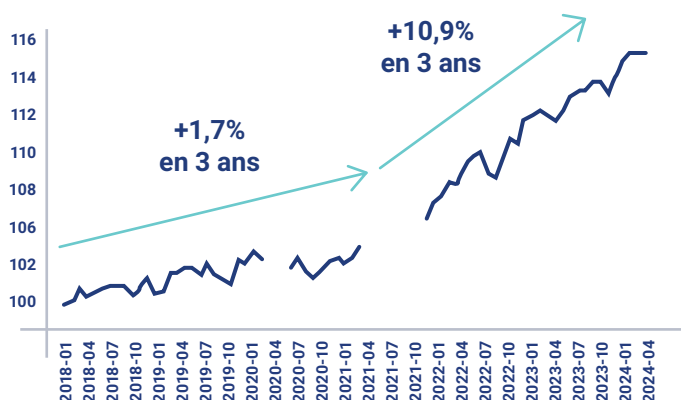
+11%

d'augmentation des prix entre fin 2020 et fin 2023

Cette inflation se répercute sur les achats des communes via les clauses d'indexation de certains contrats et, plus généralement, la hausse des prix de l'énergie et des biens/services.



Évolution des prix ⁽¹⁾ en Guadeloupe



(1) : Indice des prix à la consommation - ensemble des ménages hors tabac



L'inflation

L'inflation, est une hausse durable et généralisée des prix.

Il existe plusieurs indices d'évolution des prix, en fonction des biens et services pris en compte et de la géographie. Plusieurs d'entre eux sont couramment utilisés pour l'indexation des contrats des collectivités.



La Guyane se positionne en première place avec des achats et charges externes s'élevant à **330 € par habitant**.



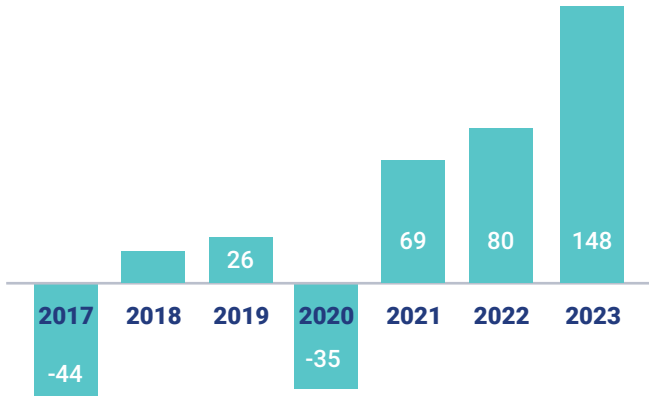
Moyenne des achats et charges externes par habitant en 2023



Une épargne nette en amélioration



Épargne nette des communes de Guadeloupe en €/hab.

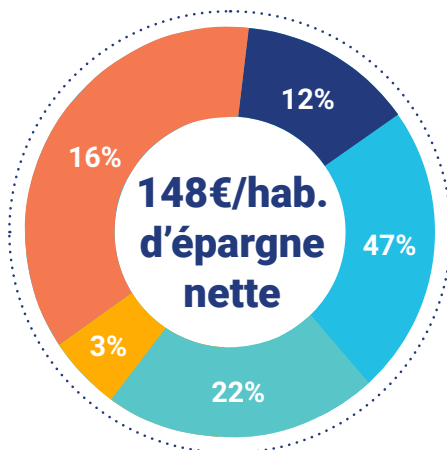


L'épargne nette

L'épargne nette correspond aux recettes de fonctionnement qui n'ont pas été consommées par les dépenses de fonctionnement ou le remboursement de la dette. Il s'agit des montants que la commune peut allouer au financement d'investissements. C'est également un bon indicateur de la capacité de la commune à faire face à des aléas ou à mettre en œuvre de nouveaux services.

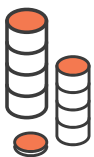


Répartition des communes de Guadeloupe en fonction de l'épargne nette dégagée



L'épargne nette des communes s'est fortement améliorée sur les derniers exercices, pour atteindre 148 €/hab.

- Plus de 500€/hab.
- Entre 100 et 500€/hab.
- Entre 10 et 100€/hab.
- Moins de 10€/hab.
- Négative



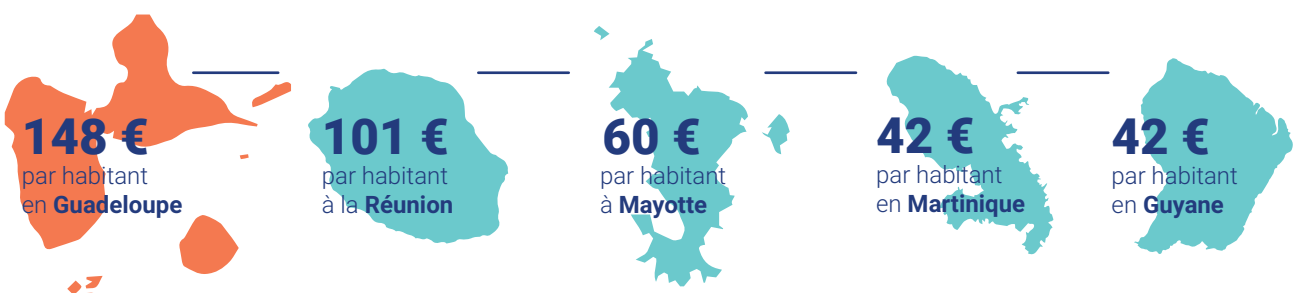
60% des communes disposent d'une épargne nette qui permet d'envisager l'autofinancement d'une partie des investissements.

Ce ratio marque, cependant des évolutions très disparates.

19% des communes ont une épargne nette négative ou quasi nulle.



La Guadeloupe arrive en tête avec un niveau d'épargne nette supérieur aux autres régions.



Moyenne des épargnes nette par habitant en 2023

Les communes de Guadeloupe ont un recours important aux subventions d'investissement



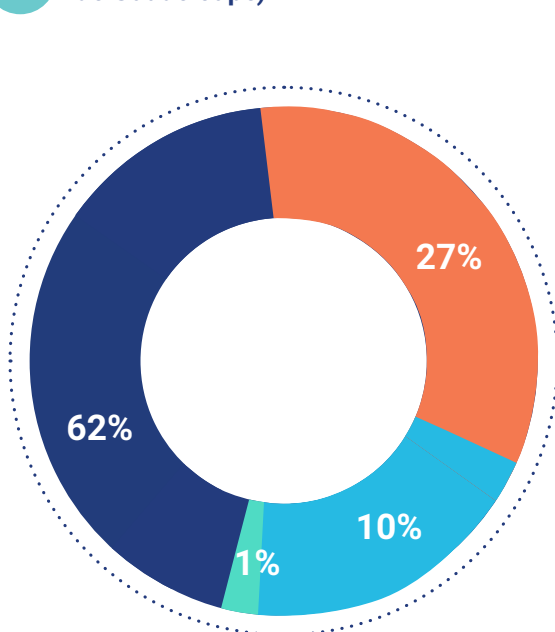
Le financement des investissements

Les communes peuvent utiliser trois sources pour financer des investissements :

- L'épargne nette dégagée en fonctionnement, c'est-à-dire les recettes qui n'ont pas été utilisées pour financer des dépenses de fonctionnement ou le remboursement de la dette ;
- Les subventions reçues, ainsi que d'autres recettes d'investissement liées aux projets. On parle de recettes d'investissement hors emprunt ;
- L'emprunt, qui permet de lisser la charge d'un investissement sur plusieurs années mais génère des intérêts de la dette.



Répartition des recettes d'investissement (hors autofinancement 2023 des communes de Guadeloupe)



● Subventions et participations (1)

● Cessions

● Emprunts

● Autre

(1) : Y compris FCTVA

En 2023, les subventions et participations reçues constituent plus de 60% des recettes d'investissement des communes de Guadeloupe, les emprunts seulement 10%. Le solde est constitué d'autres recettes comme des cessions de patrimoine par exemple.

Le fort taux de cofinancement obtenu auprès des partenaires permettent aux communes de Guadeloupe d'investir au-delà des capacités offertes par leur autofinancement.

Sur 5 ans, les recettes d'investissement hors emprunt par habitant sont en situation médiane parmi les DOM.



La Guyane se distingue avec **330€ de recettes d'investissement hors emprunt par habitant**.

330 €
par habitant
en **Guyane**

316 €
par habitant
à **Mayotte**

222 €
par habitant
à la **Réunion**

214 €
par habitant
en **Guadeloupe**

158 €
par habitant
en **Martinique**

Moyenne des recettes d'investissement hors emprunts par habitant sur 2019-2023

Les communes ont retrouvé un niveau d'investissement supérieur à celui d'avant la crise sanitaire

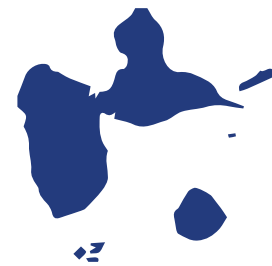
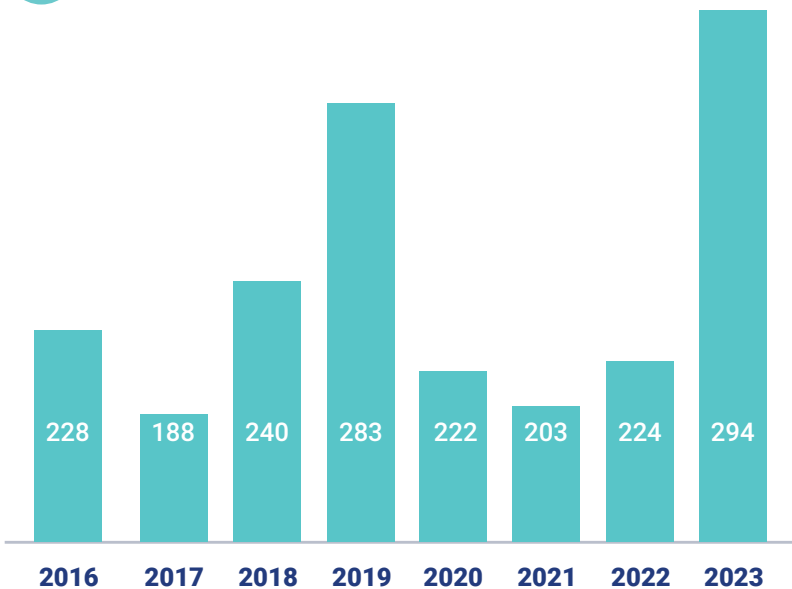


Le cycle d'investissement des collectivités

Habituellement, l'investissement des collectivités enregistre une baisse en début de mandat électoral, le temps que les nouvelles équipes mettent en place leurs projets. En 2020, ce phénomène a été accentué par la crise sanitaire qui a compromis la mise en œuvre de ces projets.



Dépenses d'équipement des communes de Guadeloupe en euros par habitant



245€/hab.

en moyenne sur les 5 dernières années.

Le niveau des investissements des communes de Guadeloupe est médian par rapport aux autres DROM.



Mayotte se distingue avec **471 € de dépenses d'équipement par habitant.**

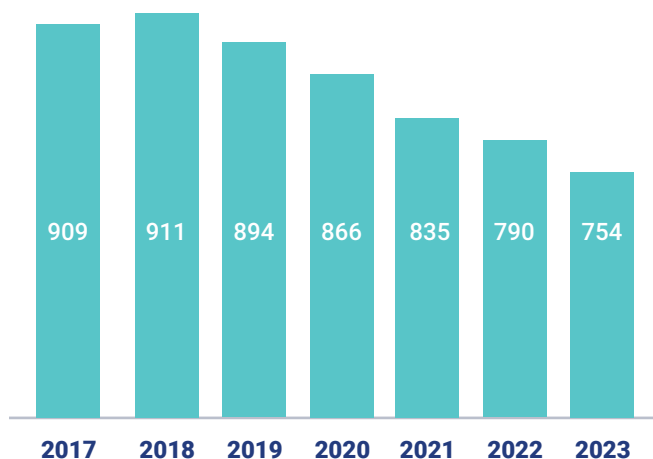


Dépenses moyenne d'équipement par habitant sur 2019-2023

Les communes de Guadeloupe sont-elles très endettées ?



Encours de dette des communes
de Guadeloupe à fin 2023



L'encours de dette

L'encours de dette correspond aux emprunts que la commune a mobilisés pour financer des investissements, et qui n'ont pas encore été remboursés. Il s'agit donc des montants qui restent à rembourser sur les exercices à venir.

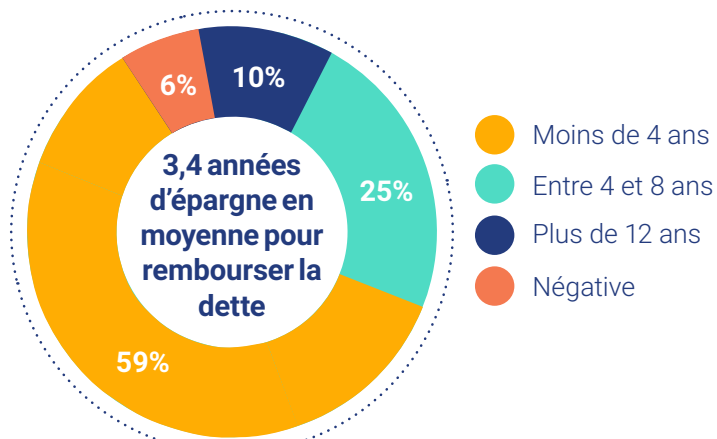


754€/hab.

Encours de dette moyen par habitant en Guadeloupe



Capacité de désendettement des communes
de Guadeloupe à fin 2023



Les communes de Guadeloupe ne sont pas très endettées. Les communes de Guadeloupe se situe en position médiane au sein de DROM. Ce niveau d'endettement s'est réduit de 17% environ sur les dernières années.

Avec moins de 4 années d'épargne pour rembourser la dette, la capacité de désendettement est très bonne pour environ 60% des communes. En revanche, 15% environ d'entre elles sont dans une situation extrêmement tendue du point de vue de cet indicateur. Cela signifie que ces communes ne disposent pas de marge de manœuvre pour s'endetter davantage, et qu'elles devront réaliser des arbitrages en fonctionnement pour rembourser la dette actuelle.

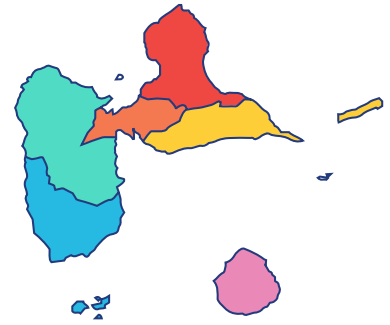


La Réunion se distingue avec **1 133€ d'encours de dette par habitant.**



Moyenne des encours de dette par habitant fin 2023

Le rôle des intercommunalités



Les compétences des intercommunalités

Les intercommunalités exercent des compétences qui ont vocation à être mises en œuvre sur un périmètre plus large que la seule commune. Il peut s'agir de compétences dévolues par la loi (on parle de compétences obligatoires) : par exemple le développement économique ou la collecte et le traitement des déchets ménagers. Les acteurs locaux peuvent aussi décider de transférer certains équipements structurants pour le territoire, dits « d'intérêt communautaire ».

Pour exercer ces compétences, les ressources du territoire sont partagées entre les communes et l'intercommunalité. Les principes de ce partage sont définis par la loi, mais les acteurs locaux conservent une grande marge de manœuvre pour placer le curseur de cette répartition.

6 intercommunalités

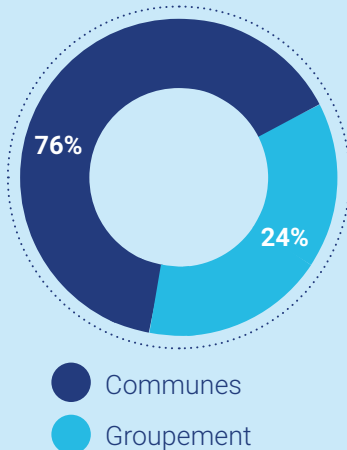
Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre
Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre
Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe
Communauté d'agglomération CAP Excellence
Communauté d'agglomération la Riviera du Levant
Communauté de communes de Marie-Galante

En moyenne, les communes ont transféré environ un quart des recettes de fonctionnement aux groupements. Ces derniers réalisent environ 20% des investissements.

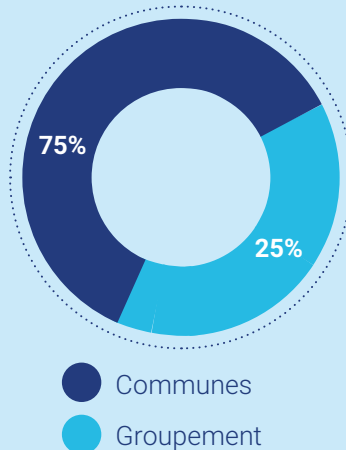
Les groupements de Guadeloupe sont ceux qui ont le moins investi sur les 5 dernières années au sein des différentes Outre-mer.

L'un des enjeux consistera donc à ce que les groupements consolident leur place dans le portage des politiques publiques locales.

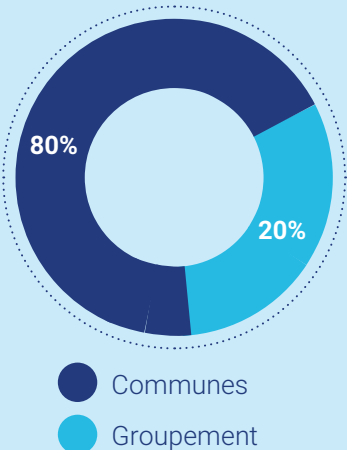
Répartition des recettes de fonctionnement 2023



Répartition des dépenses de fonctionnement 2023



Répartition des dépenses d'investissement 2019-2023



La Réunion se positionne en première place des dépenses d'investissement des groupements par habitant.

238 €
par habitant
à la Réunion

141 €
par habitant
en Guyane

129 €
par habitant
à Mayotte

80 €
par habitant
en Martinique

63 €
par habitant
en Guadeloupe

Dépenses d'investissement (hors dette) 2019-2023 des groupements par habitant

CONCLUSION



Les communes de Guadeloupe sont-elles en bonne santé financière ?

Les communes de Guadeloupe présentent toutes des caractéristiques propres dont les raisonnements sur des moyennes rendent difficilement compte.

Cependant, un certain nombre de tendances se dégagent des comptes des cinq dernières années.



Fortes dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont les plus élevées parmi les différents DROM, et composées pour les deux tiers environ de charges de personnel. Il s'agit d'un point de fragilité historique des budgets communaux guadeloupéens, dont l'ajustement ne peut être que progressif et est d'ores et déjà initié par certains chefs d'édilité.



Autofinancement en hausse

Sur les cinq dernières années, les communes ont réussi à augmenter le niveau d'autofinancement dégagé, reconstituant ainsi des marges de manœuvre pour investir. L'endettement est limité et en diminution, les investissements étant majoritairement financés par le biais de subventions.

Il conviendra de vérifier sur les prochains exercices si la tendance à l'amélioration de l'autofinancement se poursuit, permettant d'envisager un endettement supplémentaire et des investissements plus importants. Les intercommunalités prennent encore une place limitée dans ces investissements.

Enfin, il convient de nuancer la tendance à l'amélioration des situations budgétaires d'une part par l'existence de déficits cumulés des années antérieures pour certaines collectivités, qu'il sera nécessaire de résorber.

ANNEXES

Annexe : Les données communales

en €/hab.

	GUADELOUPE			MARTINIQUE			GUYANE		
	2022	2023	EVOL.	2022	2023	EVOL.	2022	2023	EVOL.
Population totale	389 995	388 727	-0,3%	369 406	365 734	-1,0%	284 085	287 355	+1,2%
Nombre de communes	32	32	+0,0%	34	34	+0,0%	22	22	+0,0%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	1 736	1 851	+6,6%	1 808	1 768	-2,2%	1 336	1 397	+4,5%
Impôts et taxes	1 312	1 385	+5,6%	1 275	1 353	+6,1%	901	921	+2,2%
Concours de l'Etat	281	289	+3,0%	281	286	+1,7%	339	385	+13,7%
Subventions reçues et participations	42	46	+9,6%	74	70	-5,8%	39	36	-8,7%
Ventes de biens et services	39	38	-2,6%	22	23	+4,3%	30	25	-15,6%
Autres recettes de fonctionnement	62	92	+47,9%	156	37	-76,3%	27	30	+9,6%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	1 578	1 631	+3,4%	1 631	1 615	-1,0%	1 250	1 308	+4,6%
Achats et charges externes	259	274	+5,8%	216	245	+13,2%	299	330	+10,6%
Frais de personnel	1 072	1 114	+3,9%	1 106	1 044	-5,6%	763	793	+4,0%
Charges financières	22	26	+17,5%	25	29	+12,2%	11	11	-5,1%
Dépenses d'intervention	174	171	-1,8%	244	260	+6,5%	140	138	-0,9%
Autres dépenses de fonctionnement	51	46	-9,2%	39	37	-5,1%	38	35	-5,9%
Épargne brute (3) = (1) - (2)	158	220	+38,8%	177	153	-13,4%	86	89	+3,5%
Remboursements d'emprunt (4)	78	72	-8,5%	100	111	+11,0%	42	47	+11,4%
Epargne nette (3) - (4)	80	148	+85,0%	77	42	-44,9%	44	42	-4,0%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	222	340	+53,4%	224	297	+32,5%	368	387	+5,2%
FCTVA	40	33	-17,6%	25	28	+10,1%	51	53	+4,3%
Emprunt	33	34	+5,0%	42	73	+72,5%	10	24	+145,6%
Autres recettes d'investissement	149	273	+82,9%	157	197	+25,4%	308	310	+0,8%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	318	390	+22,6%	320	436	+36,4%	359	466	+30,1%
Dépenses d'équipement	224	294	+31,3%	194	306	+57,5%	311	413	+33,0%
Remboursements d'emprunt	78	72	-8,5%	100	111	+11,0%	42	47	+11,4%
Autres dépenses d'investissement	16	24	+52,8%	26	20	-24,0%	6	7	+9,3%
ENCOURS DE DETTE	787	754	-4,3%	926	902	-2,6%	355	329	-7,4%

en €/hab.

	LA RÉUNION			MAYOTTE (1)			FRANCE HEXAGONALE		
	2022	2023	EVOL.	2022	2023	EVOL.	2022	2023	EVOL.
Population totale	870 870	872 635	+0,2%	262 895	262 895	+0,0%	66 314 842	66 473 856	+0,2%
Nombre de communes	24	24	+0,0%	17	17	+0,0%	34 826	34 836	+0,0%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	1 571	1 648	+4,9%	905	966	+6,8%	1 338	1 404	+4,9%
Impôts et taxes	1 159	1 221	+5,4%	432	453	+4,9%	857	910	+6,2%
Concours de l'Etat	260	274	+5,3%	391	426	+8,9%	221	226	+2,3%
Subventions reçues et participations	81	80	-2,3%	64	60	-6,8%	61	63	+3,3%
Ventes de biens et services	46	51	+11,7%	5	7	+41,7%	137	139	+1,5%
Autres recettes de fonctionnement	25	23	-10,2%	12	20	+57,4%	63	66	+4,8%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	1 377	1 433	+4,0%	840	886	+5,5%	1 126	1 178	+4,6%
Achats et charges externes	233	251	+7,5%	164	172	+4,8%	304	327	+7,6%
Frais de personnel	893	919	+2,9%	538	565	+5,0%	603	623	+3,3%
Charges financières	22	28	+26,0%	3	5	+52,9%	21	25	+19,0%
Dépenses d'intervention	196	203	+3,8%	110	120	+8,8%	148	153	+3,4%
Autres dépenses de fonctionnement	33	31	-3,8%	25	24	-1,2%	51	50	-2,0%
Épargne brute (3) = (1) - (2)	194	216	+11,1%	65	80	+23,4%	212	226	+6,6%
Remboursements d'emprunt (4)	103	114	+11,1%	23	20	-13,1%	102	104	+2,0%
Epargne nette (3) - (4)	91	101	+11,1%	42	60	+43,6%	110	122	+10,9%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	294	420	+42,8%	400	487	+21,7%	299	288	-3,7%
FCTVA	36	41	+13,8%	60	50	-16,5%	42	43	+2,4%
Emprunt	99	152	+54,3%	9	42	+342,8%	120	102	-15,0%
Autres recettes d'investissement	159	227	+42,3%	331	395	+19,4%	137	143	+4,4%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	478	675	+41,4%	535	724	+35,1%	484	517	+6,8%
Dépenses d'équipement	335	518	+54,9%	508	690	+35,8%	346	377	+9,0%
Remboursements d'emprunt	103	114	+11,1%	23	20	-13,1%	102	104	+2,0%
Autres dépenses d'investissement	40	43	+6,6%	5	14	+196,0%	36	36	+0,0%
ENCOURS DE DETTE	1 187	1 133	-4,5%	351	373	+6,3%	1 049	1 045	-0,4%

(1) : La population totale à Mayotte ne comprend pas l'estimation de population au 01/01, ce qui peut induire une sous-estimation de la population et une surestimation des ratios par habitant.

Annexe : les données des EPCI à fiscalité propre

en €/hab.	GUADELOUPE			MARTINIQUE			GUYANE		
	2022	2023	EVOL.	2022	2023	EVOL.	2022	2023	EVOL.
Population totale	389 995	388 727	-0,3%	369 406	365 734	-1,0%	284 085	287 355	+1,2%
Nombre d'EPCI	6	6	+0,0%	3	3	+0,0%	4	4	+0,0%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	541	583	+7,7%	603	639	+5,9%	391	421	+7,9%
Impôts et taxes	366	417	+13,9%	401	431	+7,6%	215	240	+11,5%
Concours de l'Etat	103	102	-1,1%	105	107	+2,4%	90	89	-0,6%
Subventions reçues et participations	15	35	+126,9%	17	21	+22,8%	42	52	+23,2%
Ventes de biens et services	8	7	-18,2%	49	45	-7,1%	34	36	+5,3%
Autres recettes de fonctionnement	49	23	-53,2%	31	33	+6,2%	9	5	-50,4%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	460	551	+19,8%	543	566	+4,3%	317	326	+2,6%
Achats et charges externes	225	235	+4,3%	231	244	+5,4%	203	212	+4,6%
Frais de personnel	126	128	+2,2%	157	164	+4,2%	72	82	+13,7%
Charges financières	5	9	+87,1%	5	7	+34,9%	2	2	+32,3%
Dépenses d'intervention	71	125	+75,5%	125	133	+6,7%	26	18	-29,2%
Autres dépenses de fonctionnement	34	54	+31,2%	24	18	-24,2%	15	11	-25,4%
Épargne brute (3) = (1) - (2)	81	32	-60,6%	60	72	+19,8%	73	96	+30,9%
Remboursements d'emprunt (4)	15	19	+25,1%	38	27	-29,6%	6	4	-38,1%
Epargne nette (3) - (4)	66	13	-80,2%	22	45	+106,7%	67	92	+37,4%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	72	40	-44,4%	81	47	-41,8%	62	150	+141,0%
FCTVA	8	7	-8,2%	12	7	-44,1%	14	17	+24,6%
Emprunt	42	2	-95,7%	25	34	+38,5%	0	55	+82254,6%
Autres recettes d'investissement	22	31	+42,2%	45	6	-85,6%	49	79	+61,5%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	88	106	+20,3%	118	140	+19,3%	111	149	+33,6%
Dépenses d'équipement	58	65	+12,9%	80	102	+26,8%	102	140	+36,2%
Remboursements d'emprunt	15	19	+25,1%	38	27	-29,6%	6	4	-38,1%
Autres dépenses d'investissement	15	22	+43,8%	0	12	??	2	5	+117,5%
ENCOURS DE DETTE	276	260	-5,8%	263	273	+3,7%	96	147	+52,5%

en €/hab.	LA RÉUNION			MAYOTTE (1)			FRANCE HEXAGONALE		
	2022	2023	EVOL.	2022	2023	EVOL.	2022	2023	EVOL.
Population totale	870 870	872 635	+0,2%	232 895	262 895	+0,0%	66 314 842	66 467 347	+0,2%
Nombre d'EPCI	5	5	+0,0%	5	5	+0,0%	1 232	1 232	+0,0%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	701	765	+9,1%	246	283	+14,9%	756	809	+7,0%
Impôts et taxes	471	528	+12,3%	122	167	+36,3%	388	425	+9,5%
Concours de l'Etat	106	105	-1,3%	78	85	+9,1%	141	144	+2,1%
Subventions reçues et participations	26	27	+6,1%	0	0	-31,0%	41	40	-2,4%
Ventes de biens et services	87	90	+4,0%	25	30	+18,1%	154	161	+4,5%
Autres recettes de fonctionnement	12	14	+20,1%	21	2	-90,7%	32	39	+21,9%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	591	641	+8,4%	192	212	+10,6%	594	644	+8,4%
Achats et charges externes	338	373	+10,4%	55	64	+16,9%	229	251	+9,6%
Frais de personnel	123	127	+2,8%	43	58	+35,7%	192	203	+5,7%
Charges financières	14	20	+44,3%	0	2	+581,9%	14	18	+28,6%
Dépenses d'intervention	104	107	+3,5%	63	64	+1,8%	128	136	+6,3%
Autres dépenses de fonctionnement	13	14	+9,0%	31	25	-21,8%	32	37	+15,6%
Épargne brute (3) = (1) - (2)	110	124	+12,8%	54	71	+30,2%	162	165	+1,9%
Remboursements d'emprunt (4)	61	55	-10,4%	2	3	+37,2%	66	67	+1,5%
Epargne nette (3) - (4)	49	70	+41,7%	52	68	+29,9%	96	98	+2,1%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	185	203	+10,1%	30	264	+781,3%	171	169	-1,2%
FCTVA	15	23	+60,7%	16	24	+54,2%	17	18	+5,9%
Emprunt	98	86	-11,6%	3	0	-100,0%	78	78	+0,0%
Autres recettes d'investissement	72	93	+29,4%	12	240	+1955,9%	76	73	-3,9%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	293	323	+10,4%	151	329	+118,4%	314	330	+5,1%
Dépenses d'équipement	207	248	+19,8%	138	313	+125,9%	195	211	+8,2%
Remboursements d'emprunt	61	55	-10,4%	2	3	+37,8%	66	67	+1,5%
Autres dépenses d'investissement	25	21	-16,8%	10	13	+31,8%	53	52	-1,9%
ENCOURS DE DETTE	761	875	+15,0%	59	57	-4,3%	739	751	+1,6%

(1) : La population totale à Mayotte ne comprend pas l'estimation de population au 01/01, ce qui peut induire une sous-estimation de la population et une surestimation des ratios par habitant.

Pour un monde en commun

L'Agence française de développement (AFD) contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière d'investissement durable et de solidarité à l'internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions durables, avec et pour les populations. Nos équipes sont engagées dans plus de 2 700 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, et plus de 115 pays, pour le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, ou encore la santé mondiale. En complémentarité avec Proparco et Expertise France, l'AFD contribue ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Du côté des autres, pour un monde en commun.

www.afd.fr

Twitter : @AFD_France

LinkedIn : @Agence française de développement dans les Caraïbes-Guyanes

Instagram : afd_france

Parc d'activités de la Jaille. Bâtiment 7 - BP 110

97122 Baie-Mahault - GUADELOUPE

Tél. : 05 90 89 65 65